

# Scénario de mise en œuvre d'un suivi partagé du site des monts d'Arrée

Mission d'accompagnement de la CLI des Monts d'Arrée

---

CLI des monts d'Arrée, réunion du 25 octobre 2011



**Proposer les modalités d'un suivi partagé sur le site des monts d'Arrée, afin que durant les travaux à venir, l'information puisse être claire et accessible à tous.**

## **CONTEXTE**

**Dans le cadre de l'enquête publique réalisée en 2009, les réserves de la Commission d'Enquête reprennent celles apportées par la CLI, notamment concernant l'état initial du site et le suivi radio écologique. notamment : *[...] comme le demande la CLI, il est indispensable de transformer l'inventaire fourni dans le dossier en un référentiel pratique ayant pour ambition d'appréhender « simplement » les futurs résultats des contrôles environnementaux. Afin d'éviter toute contestation, il est impératif que la cartographie du site soit corroborée par des organismes indépendants mandatés par la CLI et agréés par l'ASN, les points de prélèvement étant déterminés en commun et sans exclusive, y compris dans les zones de pollution diffuse.***

## Comment définir la notion de « suivi partagé » ?

- S'appropriier collectivement le suivi des travaux**
- Capacité pour tous de s'approprier les résultats de la surveillance réglementaire et de la cartographie du site**
- Favoriser la pluralité de la surveillance**
  - Pluralité des acteurs**
  - Prendre en compte les questionnements des parties prenantes**

## **Exemples de mise en place d'une surveillance plurielle**

### **Exemple d'action favorisant la pluralité des acteurs :**

**Surveillance radioécologique de l'environnement du chantier Cogema-La Hague dans le cadre de ses travaux de modification du profil de la conduite de rejets en mer (1999-2005), à la demande de la CLI de La Hague (CSPI)**

### **Exemple d'action visant à la co-construction d'un référentiel :**

**Analyse des niveaux de radioactivité dans les environs du centre de stockage FMA-VC de l'Aube, à la demande de la CLI de Soulaines (2007),**

### **Exemple d'action visant à favoriser la participation active à la surveillance :**

**Surveillance de l'environnement du CNPE de Gravelines dans le cadre de l'Observatoire Citoyen de l'environnement mis en place par l'ACRO, à la demande de la CLI de Gravelines (2009-2010).**

# Favoriser la pluralité des acteurs

## 1.1

- ✓ **Exemple 1: Surveillance indépendante du chantier COGEMA à la demande de la CLI de la Hague (CSPI) années 1999-2001 et 2002-2005**

### **Contexte :**

***Entre 1999 et 2004, Cogéma-La Hague a effectué d'importants travaux au niveau de sa canalisation de rejets en mer : - modification du profil de l'actuelle conduite et démontage des vestiges de l'ancienne conduite.***

**A la demande de la CLI, l'ACRO a effectué une surveillance régulière de l'environnement public, complétée par des investigations particulières durant des phases délicates du chantier.**

### **Objectif :**

**Vérifier que le déroulement des travaux ne soit à l'origine d'une augmentation durable du niveau de contamination de l'environnement.**

# Stratégie

- **Suivi mensuel des indicateurs marins (eau de mer, algues brunes, sable et mollusques) sur le site du chantier et sur un site éloigné**
- **Mise en place d'une bio-surveillance passive avec l'implantation de casiers de Coquilles Saint Jacques en bordure de la zone chantier durant un mois.**

**Durant les phases délicates du chantier des investigations plus poussées ont été menées :**

***Exemple, cas de la phase de déconnexion/connexion de la conduite :***

- **des prélèvements en continu d'eau de mer (L/h) ont été réalisés au large et à la côte à proximité du chantier + prélèvements réguliers de sédiments.**

# Méthodologie

**Réunions régulières de suivi de chantier avec l'exploitant et la CLI avec pour base de travail :**

- **un champ d'intervention délimité et connu de tous,**
- **une « régulation » confiée à une tierce partie (la CLI) où les intérêts de chacun sont considérés à parité,**
- **pas de recherche de consensus : multiples sources d'information**

# Les enseignements

**Dans ce cadre, il a été possible :**

- 1. d'avoir une démarche de surveillance citoyenne,*
- 2. d'avoir, sans compromission, une relation constructive entre les différentes organisations dans le but d'élaborer un contenu informatif qui traduise au mieux les faits,*
- 3. de construire une information plurielle de qualité en direction du public et des décideurs.*

**Bénéfices pour chaque partie :**

- 1. meilleure appropriation des enjeux environnementaux liés à des travaux sensibles**
- 2. permet de définir le niveau de crédit à porter aux différentes sources d'information, notamment parce que la mesure d'écart est possible**
- 3. augmente la connaissance indispensable pour se forger une opinion.**



✓ **Exemple 2 : Analyse des niveaux de radioactivité dans les environs du centre de stockage FMA-VC de l'Aube à la demande de la CLI de Soulaines**

- ❑ **Collecter des informations qui renseignent sur la pression exercée sur les écosystèmes et fournir des éléments d'appréciation des conséquences pour l'homme**
- ❑ **Construire un « référentiel » qui puisse servir toute future démarche d'évaluation, globale ou sélective**
- ❑ **Permettre à la commission d'élaborer une information vers le public**

***=> Démarche positive de construction de connaissances***

## « Socle » de l'étude

- ❑ **Profonde évolution de la mission des CLI avec renforcement de leur rôle dans le processus d'information du public (LOI n° 2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire)**
  - ✓ *Article 22 : « [...] V. - Pour l'exercice de ses missions, la commission locale d'information peut faire réaliser des expertises, y compris des études épidémiologiques, et faire procéder à toute mesure ou analyse dans l'environnement relative aux émissions ou rejets des installations du site. [...] »*
- ❑ **Questionnement par rapport aux répercussions des activités du CSA**
  - ✓ *Comme celui de la filière bois qui ne va pas trouver de réponse directe dans l'auto-contrôle réglementaire effectué par l'exploitant*
- ❑ **Volonté très forte de la part de la CLI, tant d'apporter une réponse que de s'impliquer dans la construction de celle-ci**
  - ✓ *Élaboration en commun de l'approche et maîtrise d'œuvre concertée*
- ❑ **Ne pas se substituer à l'État ou à l'exploitant**
  - ✓ *Pas de « super-contrôle »*
- ❑ **Regard « technique » extérieur couplé à une action en toute transparence**
  - ✓ *L'exploitant n'est pas l'unique interlocuteur technique, il est toujours tenu informé et peut se joindre aux actions de terrain (ce qu'il a fait)*



**Cette démarche d'un genre nouveau a été possible grâce à :**

- La forte implication de la CLI
- L'engagement de l'industriel à « ouvrir ses portes » assortie de la possibilité de prélever « au pied » des ouvrages de stockage des déchets : fait unique (à l'époque)

- ✓ **Exemple 3 : Surveillance de l'environnement du CNPE de Gravelines dans le cadre de l'Observatoire Citoyen de la Radioactivité dans l'environnement mis en place par l'ACRO à la demande de la CLI de Gravelines**

## **La démarche :**

- Bénéficiaire de l'expérience de l'ACRO dans le cadre de sa surveillance du littoral Normand (méthodologie et résultats)**
- Co-construction de la stratégie de surveillance avec les membres de la CLI (lieux de prélèvement, indicateurs, paramètres, fréquence)**
- Participation des membres de la CLI et du public aux campagnes de prélèvement**
- Projet pédagogique avec le collège de Gravelines**
  - Intervention de la CLI et de l'ACRO en classe du collège
  - Participation aux campagnes de prélèvement + investigations supplémentaires



**Ouverture des  
prélèvements (CLI  
et public)**



**Élèves du collège  
P. et M. Curie**

# Atouts et originalité de la démarche

## **Implication active de la CLI et acteurs locaux dans la surveillance**

- ▶ Surveillance adaptée aux besoins et à la réalité du terrain,
- ▶ Facilite pour tous l'appropriation des connaissances (données environnementales, enjeux, etc.)

## **Approche sur le long terme**

- ▶ Connaissance des valeurs de référence et suivi régulier des évolutions,
- ▶ Formation des citoyens et partage de l'information (CLI, public et actions vers les scolaires)

## **Capacité d'adaptation aux problématiques particulières**

- ▶ surveillance non figée : elle s'adapte aux sollicitations particulières,
- ▶ favorise l'implication des différents participants (riverains, maraichers, etc.)

**La CLI est acteur et auteur de l'information qu'elle diffuse au public**

**Ces exemples montrent différents formats de mise en place d'une surveillance plurielle :**

- ❑ **1<sup>er</sup> Niveau : intervention d'un expert indépendant qui construit une stratégie d'évaluation complémentaire.**
- ❑ **2<sup>ième</sup> Niveau : l'expert et la CLI co-construisent ensemble la stratégie d'évaluation.**
- ❑ **3<sup>ième</sup> Niveau : co-construction + ouverture au public**

## Quel scénario de mise en œuvre d'un suivi partagé du site des monts d'Arrée ?

Il semble intéressant de travailler autour des trois axes principaux

- Permettre à tous de suivre le déroulement des travaux**
  - ↪ **Travail sur le format de restitution de l'avancée des travaux (calendrier, cartographie)**
  
- Favoriser la capacité pour tous de s'approprier les résultats**
  - ↪ **Format de présentation des résultats de la surveillance réglementaire (grille, valeur de référence), partagé et compréhensible par tous**
  
- Favoriser la pluralité de la surveillance**
  - ↪ **Basée sur une participation active de la CLI et des acteurs locaux**

# Implication active de la CLI à la surveillance

**En devenant acteur de la surveillance, il s'agit pour la CLI :**

- ↪ **de s'approprier les données environnementales et les principaux enjeux pour les années à venir.**
- ↪ **Disposer de données indépendantes et complémentaires concernant l'état de l'environnement et de son évolution,**
- ↪ **Suivre et communiquer sur les points à enjeux.**

# Démarche de surveillance pluriel

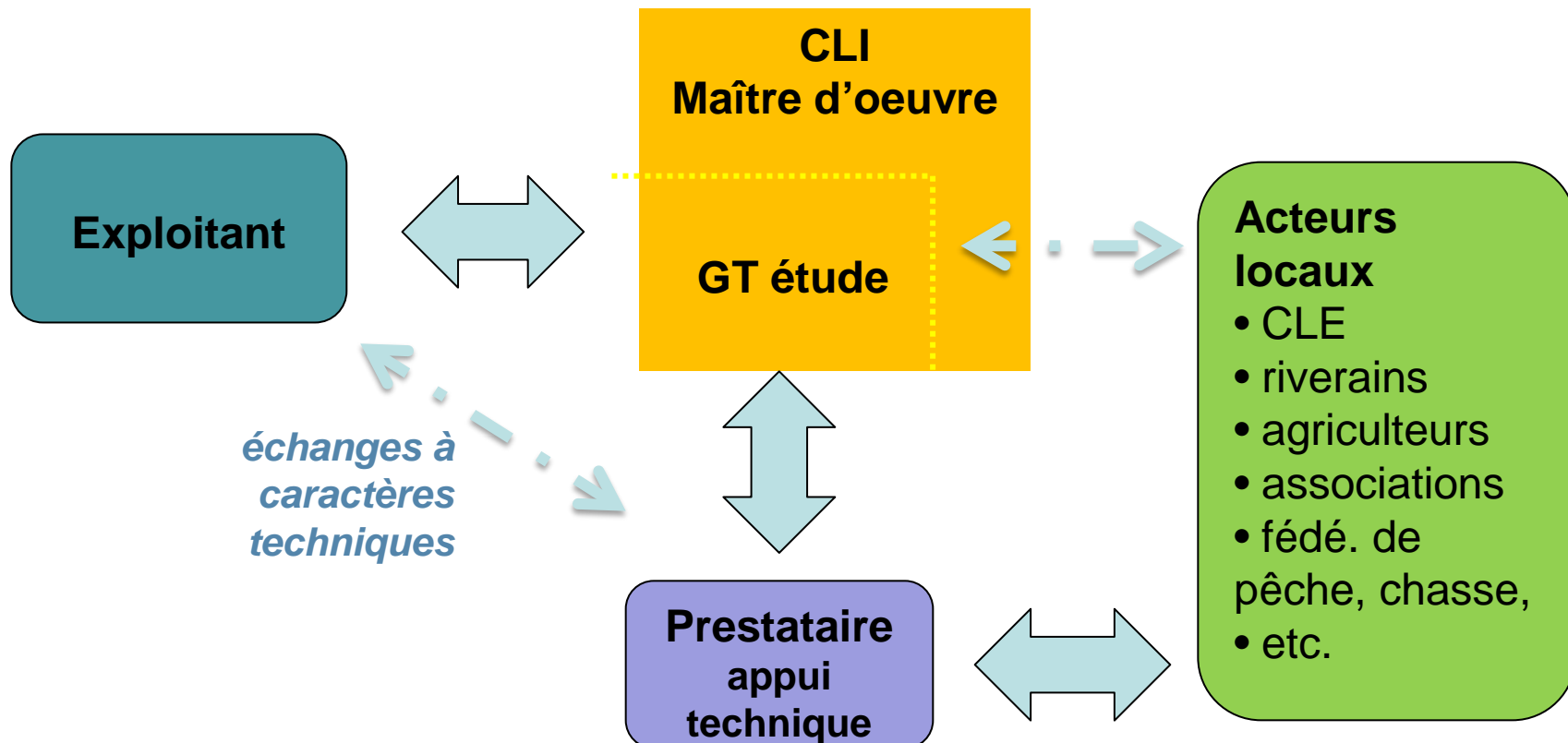
- L'objectif vise :
- ❑ « à contribuer » et non « à se substituer à »
    - ↪ La complémentarité est une ligne directrice
  - ❑ « à co-produire » et non « à produire pour le compte de »
    - ↪ La pluralité et l'ouverture constituent la deuxième ligne directrice.

## Démarche proposée :

- ❑ Travailler en lien avec les différents acteurs locaux (associations, fédération de pêche, de chasse, riverains, etc.)
  - ↪ faire connaître l'existence du suivi et solliciter en amont leurs attentes et, si besoin, l'appui nécessaire pour effectuer les prélèvements
  - ↪ faire partager les résultats, leur interprétation et permettre d'apporter les éclairages souhaités.
- ❑ Ouvrir au public les campagnes de prélèvement

# Interaction des différents acteurs

La CLI décide et valide le contenu du suivi complémentaire (pluriel)  
- participe aux actions de terrains  
- communique les résultats



accompagne la CLI dans la mis en forme des demandes, encadre les actions de terrains, etc.

# Objectif du suivi

**La surveillance complémentaire, basée sur des mesures régulières et conjoncturelles aurait pour ambition :**

- ↪ ***de répondre aux questions des parties prenantes lorsque la connaissance disponible ne permet pas d'apporter d'éclairage satisfaisant,***
- ↪ ***De favoriser la participation du public (membres de la CLI, riverains, associations) aux campagnes de prélèvement (échanges, formation, appropriation des résultats),***
- ↪ ***de tenir compte d'une séquence de travaux de démantèlement particuliers ou suite à la mise en évidence d'un évènement, vis-à-vis desquels il apparaît souhaitable d'adapter la surveillance (lieux, paramètres, fréquences).***
- ↪ ***de mieux cerner les situations « singulières » décrites dans le bilan des connaissances publié par la CLI.***
- ↪ ***d'acquérir des références supplémentaires pour les besoins d'interprétation ou de recalage des mesures régulières.***